



Commission Départementale des Arbitres

Procès-Verbal n°23

Réunion du : **Lundi 31 janvier 2022**

À : **18h30**

Présidence : **BOUREAU Cyril**

Présentiel :

Michel ALEXANDRE – Patrick FAUTRAD (représentant des arbitres élu au CD) – Jérémy FLEUREAUD – Christophe JOLY – Jean REDAUD (Secrétaire) – Thierry WILLIG.

Présents :

Visio Conférence :

Nabil BENAÏSSI – Cédric DERVEAUX – Olivier GONCALVES – Gérard IVORA (Représentant du CD auprès de la CDA).

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités, entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.



Le port du masque est obligatoire dans les locaux du district

A votre arrivée dans le hall d'entrée merci de présenter un Pass Sanitaire (attestation vaccinal ou test de - 72 heures)



CORRESPONDANCES :

Arbitres :

- Toutes les correspondances ont été traitées en amont de la réunion et une réponse y a été apportée aux intéressés.

Clubs :

- Les correspondances des clubs ont été prises en compte et transmises aux personnes concernées.

NECROLOGIE :

Ayant appris ce jour la triste disparition de **M. Jean BARALLINI**, Président de l'ASPTT TOULON HOPITAL, ancien Président du FC BELGENTIER puis de l'UA VALETTOISE, le Président et les membres de la Commission de District de l'Arbitrage présentent leurs très sincères condoléances à son épouse, ses enfants et petits-enfants ainsi qu'à tous les proches touchés par ce deuil.

DECISIONS :

Président :

- Pour faire suite à la demande formulée par le Président de la CDA auprès de la CRA de la Ligue de Méditerranée, dérogation a été accordée pour les candidatures de **MM. Mourad EL JATTARI** (candidat senior) et **Enzo GERALDES** (candidat jeune).
- Les deux candidats cités ci-dessus seront donc présentés à l'examen théorique de Ligue le samedi 2 février 2022.

QUESTIONS DIVERSES :

- A compter du 16/02/2022, le « pass vaccinal » sera exigé pour tout arbitre devant officier lors d'une rencontre qu'elle soit de Ligue ou de District.



- Si le « pass vaccinal » est incomplet, l'arbitre devra pouvoir présenter, outre le QR CODE des 1^{er} ou 2^{ème} injections, un test PCR négatif de moins de 24h00 obligatoirement.
- La CDA a pris acte de la décision de la Commission d'appel réglementaire relative à l'appel introduit par deux arbitres au regard d'une sanction prononcée par la CDA à leur rencontre.

INFORMATIONS :

Formation :

- Le prochain cycle de formation initiale d'arbitre stagiaire se déroulera du 14 au 17 février 2022 au stade Juste FONTAINE à ROQUEBRUNE SUR ARGENS. Les inscriptions sont ouvertes sur le site de la Ligue de Méditerranée.
- La commission désigne **M. Cédric DERVEAUX** pour la représenter lors des examens théoriques de Ligue du 05/02/2022 à AIX EN PROVENCE.
- Le questionnaire N° 2 en ligne sera ouvert à compter du 01/02/2022. A ce propos, la commission rappelle le caractère important des questionnaires pour le classement des arbitres en fin de saison.

Tests Physiques :

- L'ultime session de rattrapage des tests physiques seniors à 11 se déroulera le dimanche 6 février 2022 de 08h30 à 10h30 au stade Maxime POGNANT à GAREOULT. Pour celle-ci, 29 retardataires sont convoqués.

Désignations :

- Une modification sur le fonctionnement des désignations est en cours de programmation au regard de l'évolution sanitaire de la pandémie en cours depuis maintenant bientôt deux ans.

- Rappel des numéros de portables rattachés aux désignations :

Désignations FUTSAL – N° 06 30 93 20 49

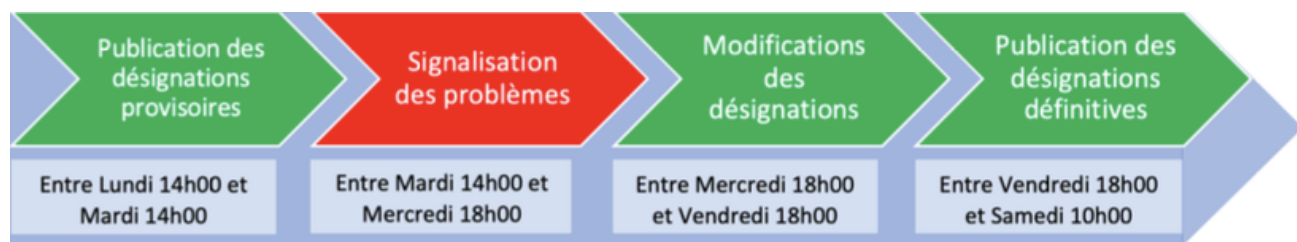
Désignations SENIORS – N° 06 43 57 03 81

Désignations JEUNES – N° 06 30 93 82 82

Désignations FOOT LOISIR – N° 06 74 90 63 20

- Fonctionnement pour le football libre, selon le tableau ci-dessous :

Aucun changement ne sera publié entre le mardi et le vendredi soir. Les désignations définitives seront publiées entre le vendredi 18h00 et le samedi matin à 09h00.





- La commission précise aux arbitres qu'il est impératif que la prise de contact avec les désignateurs se fasse en priorité par SMS adressés aux numéros ci-dessus pour garantir une traçabilité et une prise en compte des informations que les arbitres auraient à communiquer.
- La transmission par SMS devra en outre faire l'objet d'une confirmation par un mail adressé à la CDA via la messagerie cda@var.fff.fr.

AUDITIONS :

- La Commission reçoit sur convocation **M. Pascal MICHAUD** au sujet de sa situation arbitrale.
- Elle procède à son audition et prend acte des explications apportées en réponse aux questions des membres de la CDA.
- La commission lui apporte également toutes les informations nécessaires et par lui souhaitées en relation avec sa situation arbitrale au regard du règlement intérieur pour la saison en cours.

CONTACTS CDA :

La CDA rappelle que son président est joignable **UNIQUEMENT** au **06.07.16.54.54**.
De même et en dehors des heures d'ouverture du District, le seul N° pour joindre le **Secrétaire de la CDA** et dans des créneaux horaires raisonnables, est le **06.89.73.17.80**.

Prochaine réunion plénière le lundi 7 février 2022 à 18h30

Le Président : Cyril BOUREAU
Le Secrétaire : Jean REDAUD